

Séance du 15 février 2024

Date de la convocation
6 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre
et le 15 février
à 18 heures 00, *le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* M. Didier VORDY.

		Conseiller	Statut	Procuration à
<i>Conseillers Municipaux :</i>	10	CABROL Christophe	Présent	
<i>En exercice :</i>	10	CALVET Olivier	Présent	
<i>Présents :</i>	8	COINDRE Catherine	Absente	
		GARDIENNET Julien	Présent	
		MARCOUIRE Brice	Présent	
		MIRALLES René	Présent	
		PEYRAS Frédéric	Présent	
		SCHULZ Barbara	Absente	Peyras Frédéric
		SUWALA Fabienne	Présente	

Secrétaire(s) de séance : PEYRAS Frédéric

Ordre du jour

Approbation du pv du 30 janvier 2024

1/ 18h : présentation du plan scientifique et culturel du musée

2/ 19h : présentation de la cartographie du Parc naturel régional Haut Languedoc (**huis clos**)

3/ délibération de défense au cabinet Territoires avocat/litige Desfieux

4/demande de mise à disposition de parcelles communales pour un élevage caprin

5/compostage, localisation

6/ commission communale des impôts directs

7/ Siaep et état des ressources : information



Approbation du pv du 30 janvier 2024

Le pv est approuvé à l'unanimité

Points d'information

1/Présentation du plan scientifique et culturel du musée

Par Claudine Jacquet (Pays HVL) en présence de S. Brisa.

Le PSC est un document opérationnel et stratégique qui définit l'identité et les orientations du musée. Le projet au cœur de ce document doit dégager les grands axes prioritaires, en adéquation avec les missions et les obligations des musées de France. De plus, le PSC conditionne l'octroi des subventions de l'État à un projet de construction, d'extension ou de réaménagement. De ce fait, il doit être validé par la collectivité territoriale de tutelle (en l'occurrence le Conseil municipal de Minerve) et par la Direction des affaires culturelles (DRAC Occitanie).

Le PSC s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : rénovation du bâtiment et création d'un nouveau parcours muséographique,
- Axe 2 : optimisation de la conservation des collections,
- Axe 3 : optimisation de la valorisation des collections auprès des publics,
- Axe 4 : nouveau positionnement du musée, médiateur de la recherche archéologique et historique
- Axe 5 : mise en place d'un modèle économique pérenne.

Afin de terminer et de valider le PSC, certains points restent à trancher afin de les intégrer dans la version finale du PSC

- Définition du périmètre et organisation de la phase des travaux
- A terme, quelles ressources pour faire fonctionner le musée

Ensuite, la mise en place d'un comité de pilotage et la validation par le conseil communal et la DRAC Occitanie sera nécessaire.

2/ Présentation de la cartographie du Parc naturel régional Haut Languedoc

En présence de Cyrielle Almodovar, présentation et discussion à huis clos sur le document

3/ Siaep et état des ressources

Monsieur le maire fait état des dernières informations du siaep. Vu le manque de pluie, la situation reste tendue. Des campagnes de sensibilisation vont être menées par le siaep et ce dernier centralisera la communication à l'avenir pour éviter les écueils de l'été passé. L'utilisation à l'essai provisoire de la source de Agel est une option de réserve pour l'été et des contacts avec Pépieux seront entrepris pour faire respecter la convention.

Points de décision

4/ La défense de la commune dans le litige Desfieux est confiée au cabinet Territoires/avocat à l'unanimité

5/ demande de mise à disposition de parcelles communales pour un élevage caprin est reportée au prochain conseil le temps d'organiser une réunion de précision sur l'utilisation temporelle des parcelles

6/ Les silos de compostage seront implantés en face du cimetière côté coline

7/La commission communale des impôts directs est désignée et la liste est approuvée à l'unanimité

